

Ensemble scolaire privé catholique NOTRE-DAME des MISSIONS/SAINT-PIERRE

CHARTRE ÉDUCATIVE DE CONFIANCE

-Rédigée le 09 Mai 2016 avec les Directeurs et l'APEL (Association de Parents de l'Enseignement Libre)-

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires.

C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la mise en place par l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de **ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.**

DES ATTITUDES COMMUNES :

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun.
- Volonté d'écoute et de dialogue.
- Refus des a priori et des jugements de valeur.
- Loyauté et transparence dans les échanges
- Respect des informations confidentielles échangées.

UNE COLLABORATION ÉCOLE/FAMILLE QUI SE MANIFESTE PAR :

- Un accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription
- L'identification des personnes référentes avec lesquelles la famille et l'élève peuvent être régulièrement en lien
- La mise en place de temps et de lieux de concertation (réunions de rentrée, de concertation, conseil pastoral, réunion de conseil d'administration de l'Apel...), associant l'ensemble des acteurs, pour échanger sur les choix éducatifs, pédagogiques et organisationnels de l'établissement.
- L'organisation par l'Apel de la représentation des parents, dans les conseils de classe et les conseils de discipline.
- Une information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement.
- Des modalités de suivi et d'évaluation de chaque élève et d'accompagnement à son orientation (de la classe de 4^{ème} à l'admission Post-Bac).

UNE CORESPONSABILITÉ ÉDUCATIVE POUR :

- Réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer enfants et jeunes à la vie sociale et citoyenne.
- Le suivi du travail scolaire.
- Permettre et favoriser le respect des règles communes et l'engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- Le Projet Pastoral qui se réfère explicitement à l'Évangile, source de notre projet.
- Le Projet d'établissement qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et précise les modalités concrètes de sa mise en œuvre.
- Le Règlement intérieur pour le second degré et le Code de vie pour le premier degré qui déterminent les règles nécessaires à la vie commune.
- La Charte du Parent Correspondant de Classe (PCC) signée par les représentants de parents de chaque classe.

Ces divers documents, élaborés, en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, appellent l'adhésion de chacun. Ils sont présentés et remis lors de l'entretien d'inscription pour s'assurer que le projet parental d'éducation peut bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, la famille appose sa signature sur le présent document lors de la confirmation de l'inscription.

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs – équipe éducative et parents– de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et chaque jeune à s'épanouir et à grandir.

Date :

Le Chef d'établissement

Les Parents